

Eneco Soleil & Vent Fixe



Carte tarifaire janvier 2024 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA. Offre valable dans la limite des volumes disponibles⁽³⁾

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE
(€ / an)
95,00
PARTAGE DE L'ENERGIE

CONSOMMATION (€cent / kWh)						
Compteur simple	Compteur double Compteur excl. nuit					
HEURES PLEINES HEURES CREUSES						
15,46	17,58	13,88	13,88			

COÛT ADMINISTRATIF 65 € / AN / EAN

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ:

Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent / kWh)			Frais de transport	Tarif gestion des données	Tarif prosumer (1)	
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	5,82	6,11	4,69	4,12	2,46	22,39	54,13
AIESH	9,85	10,14	6,55	5,61	2,46	14,91	71,83
ORES (Brabant Wallon)	8,14	8,65	4,87	3,94	2,46	12,83	65,72
ORES (Est)	10,81	11,55	6,51	5,21	2,46	12,83	81,43
ORES (Hainaut électricité)	8,91	9,40	5,80	4,88	2,46	12,83	70,13
ORES (Luxembourg)	9,81	10,44	5,95	4,79	2,46	12,83	75,72
ORES (Mouscron)	8,64	9,16	5,42	4,45	2,46	12,83	67,99
ORES (Namur)	9,43	10,00	5,72	4,67	2,46	12,83	72,90
ORES (Verviers)	10,72	11,38	6,68	5,48	2,46	12,83	80,23
REGIE DE WAVRE	11,10	11,72	9,44	9,44	2,46	17,57	73,28
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,10	10,15	-
TECTEO	8.81	9.79	5.53	4,87	2,46	23,49	63.79

Gestionnaire de réseau	Tarif de prélèvement (€cent / kWh)		Tarif gestion des données (€ / an)		Tarif capacitaire	Tarif capacitaire	Tarif prosumer (1)
destionnaire de reseau	Heures normales	Excl. nuit	SMR1(**)	SMR3(***)	(€ / kW / an)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
		C	OMPTEUR DIG	ITAL			
FLUVIUS (GASELWEST)	4,70	3,18	12,63	13,71	46,00	-	-
FLUVIUS ANTWERPEN	3,53	2,45	12,63	13,71	37,76	-	-
FLUVIUS (IMEWO)	3,78	2,67	12,63	13,71	41,04	-	-
FLUVIUS LIMBURG	3,72	2,66	12,63	13,71	35,52	-	-
FLUVIUS WEST	3,60	2,57	12,63	13,71	38,76	-	-
FLUVIUS (INTERGEM)	3,45	2,45	12,63	13,71	36,85	-	-
FLUVIUS (IVEKA)	3,97	2,73	12,63	13,71	42,48	-	-
FLUVIUS (IVERLEK)	3,67	2,62	12,63	13,71	41,20	-	-
FLUVIUS (PBE)	3,44	2,74	12,63	13,71	50,05	-	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	4,32	3,05	12,63	13,71	45,39	-	-
		СОМ	PTEUR ANALO	GIQUE			
FLUVIUS (GASELWEST)	6,99	5,47	12,63	-	-	115,00	47,22
FLUVIUS ANTWERPEN	5,39	4,31	12,63	-	-	94,41	36,38
FLUVIUS (IMEWO)	5,88	4,76	12,63	-	-	102,61	39,74
FLUVIUS LIMBURG	5,74	4,67	12,63	-	-	88,80	38,78
FLUVIUS WEST	5,76	4,73	12,63	-	-	96,89	38,94
FLUVIUS (INTERGEM)	5,44	4,44	12,63	-	-	92,12	36,76
FLUVIUS (IVEKA)	6,02	4,77	12,63	-	-	106,20	40,66
FLUVIUS (IVERLEK)	5,78	4,73	12,63	-	-	103,01	39,04
FLUVIUS (PBE)	6,10	5,40	12,63	-	-	125,14	41,24
FLUVIUS (SIBELGAS)	6,55	5,28	12,63	-	-	113,48	44,22

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Eneco Soleil & Vent Fixe est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Les prix énergétiques sont majore d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les demineirs montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarfis valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux eleites pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un cott annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison, sauf si la législation impose des restrictions ou en dispose autrement. Dans ce cas, la redevance fixe ser au due (et restera due) conformément aux dispositions légales applicables. La redevance tes est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

clôture.
Partage de l'énergie : si vous optez pour le partage de l'énergie, vous devez informer immédiatement Eneco et le gestionnaire de réseau. Eneco prend en compte que les données de mesure ajustées telles que transmises par le gestionnaire de réseau. Le coût administratif pour le partage de l'energie est calculé pro rata, à la base du nombre de jours pendant lesqueis le partage de l'energie est actif.

- (*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 26,96 €/an; KVA > 13KVA 53,91 €/an.
 (**) SMR1: régime de mesure mensuel ou annuel.
 (**) SMR3: régime de mesure par quart d'heure.
 (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.) En Flandre, ce tarif est réparti par mois sur base de l'ensolelliement movel.

Carte tarifaire version 022401 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 janvier 2024 plus tard. / BB_032_022401_FR_ENECO_POWER_FIX

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (C / an)		
<= 1,44 kVA	0,00	
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	11,88	
> 6 kVA et <= 9,6 kVA	19,08	
> 9 kVA et <= 13 kVA	23,76	
> 13 kVA et <= 18 kVA	35,76	
> 18 kVA et <= 36 kVA	47,64	
> 36 kVA et <= 56 kVA	95,28	
> 56 kVA et <= 100 kVA	154,80	
Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2)	0.075	

Contribution Fonds Energie (Flandre) ⁽²⁾ (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne

(€ / mois)	basse	moyenne
Tarif standard (non domicilié)	9,57	182,51
Tarif consommateur protégé	0,00	-

Accise fédérale (Ccent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 et 3.000 kWh	1,4210	0,1926
Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh	1,4210	0,1926
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,2090	0,1926
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,1390	0,1926
Certificats verts et de cogénération	1,47	

Certificats verts et de cogénération en Flandre (€cent / kWh)	1,47
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	2,86
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,76

(3) Conditions particulières de l'offre du Eneco Soleil & Vent Fixe Lonartons particulières de l'offre du Eneco Soleil & Vent Fixe Offre valable du 1/janvier/2024 au 1/janvier/2024 au plus tard. En raison des incertitudes affectant toujours le marché de l'énergie, seuls des volumes limités de gaz et d'électricités sont disponibles pour la souscription de contrats Eneco Soleil & Vent Fixe durant le mois de Janvier. En dépit d'une planification et d'un approvisionnement effectués par Eneco de façon prudente et raisonnable, il est possible qu'en cas es osuscriptions massives inattendues, la limite de ces volumes soit atteinte avant la fin du mois janvier. Dans ce cas, Eneco se réserve le droit de ne plus offrir à la souscription le contrat Eneco Soleil & Vent Fixe pour le mois en cours.



Eneco Injection



Carte tarifaire janvier 2024 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **petites consommations professionnelles** en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

Indemnité supplémentaire pour l'injection

PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

Compteur simple	Compted		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
5,60	5,60	5,60	> Estimation annuelle
4,77	4,77	4,77	> Tarif mensuel
0,074 X BELPEX -2	0,074 X BELPEX -2	0,074 X BELPEX -2	> Formule tarifaire

PARTAGE DE L'ENERGIE: COÛT ADMINISTRATIF 65 € / AN / EAN

Eneco Injection est réservé aux clients qui possèdent une installation de production locale en Belgique d'une puissance maximale de 10 kVA, d'un compteur numérique et/ou d'un comptuer bidirectionnel et qui sont liés à Eneco par le biais d'un contrat d'approvisionnement valable.

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Eneco Injection est un avenant à votre contrat existant à durée indéterminée, dans le cadre duquel le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire. D'une part le prix mensuel à été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (11/2023: 91,4711c/MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne de Belpex (102,75786/MWh). Enco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assortis à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que la réglementation verse le direction de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les dernières montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce montants

"Prélèvement et injection": L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation": Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 022401 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2024 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu.